

Commission de Suivi de Site (CSS) de Marseille

Sites Arkema et Cerexagri

réunion du 26 novembre 2021

- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS SUIVANT ARRETE PREFECTORAL DU 7 SEPTEMBRE 2021

COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

LAYBOURNE Anne	PREFECTURE 13	Présente
COUTURIER Patrick	DRÉAL	Présent
EGEA Hélène	ARS	Présente
WALTHER Louise	DDTM 13	Présente
TOURET Anne	BMPM	Présente
	DREETS	
	SIRACEDPC	
PETETIN Lilian	DASEN	Présent

COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »

Titulaires

MINEO Patrick	COMMUNE D'ALLAUCH	
RUSCONI Vincent	COMMUNE D'AUBAGNE	
CONTAT René	COMMUNE DE LA PENNE SUR HUVEAUNE	Présent
OHANESSIAN Yannick	COMMUNE DE MARSEILLE	Présent
COCHET Jean-Pierre	COMMUNE DE MARSEILLE	Présent
BERTEI Julien	METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	
BRUMENT Romain	METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	

Suppléants

PAGET Anthony	COMMUNE D'ALLAUCH	Présent
LOUIS Jean-Bernard	COMMUNE D'AUBAGNE	
PIFFARD Joëlle	COMMUNE DE LA PENNE SUR HUVEAUNE	
LHARDIT Laurent	COMMUNE DE MARSEILLE	
JUSTE Christine	COMMUNE DE MARSEILLE	
LAGET Pierre	METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	Présent
VENTRON Amapola	METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	

COLLEGE « EXPLOITANTS »

Titulaires

GOMEZ Philippe	ARKEMA	Présent
VINET Alexis	ARKEMA	Présent
ALRIC Jean-Paul	CEREXAGRI	
ALLAIN Matthieu	CEREXAGRI	Présent

Suppléants

BONNEMAISON Nicolas	ARKEMA	
RIERA Cécile	ARKEMA	Présente

COLLEGE « SALARIES »

Titulaire

RODA Michel	ARKEMA	Présent
JONAS Sébastien	ARKEMA	Présent
BUFFE Thierry	CEREXAGRI	Présent
LEFRANC Franck	CEREXAGRI	

Suppléant

FORNERONE Stéphane	ARKEMA	
CAMPILLO Gaël	ARKEMA	

COLLEGE « RIVERAINS »
Titulaires

CHAPUS Jean-Marc	CIQ DE MARSEILLE	
JANIN Myriam	CIQ DU 11EME ARR. DE MARSEILLE	Présente
ARCUCCI Alain	CIQ DU 14EME ARR. DE MARSEILLE	
DUFOUR Marc	SOMIMAR/MIN DES ARNAVAUX	

Suppléants

BERREST Lucie	CIQ DE MARSEILLE	
CANNEDU Stéphanie <i>Info plus représentante</i>	CIQ DU 11EME ARR. DE MARSEILLE	
BRAS Jean-Pierre	CIQ DU 14EME ARR. DE MARSEILLE	
HEDOUIN Stéphane	SOMIMAR/MIN DES ARNAVAUX	

PERSONNES QUALIFIEES

POURTAIN ERIC	CYPRES	Présent
TREGLIA MELANIE	CYPRES	Présent

AUTRES PRESENTS NON DESIGNES DANS L'ARRETE PREFECTORAL
COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

PELOUX Jean-Philippe	DREAL	Présent
CAIRE Marylène	DCLE (PREFECTURE)	Présente

COLLEGE « RIVERAINS »

SCHMIT IGLESIAS Valérie	CIQ DU 11EME ARR. DE MARSEILLE	Présente
--------------------------------	--------------------------------	-----------------

La réunion débute à 9h35. L'accueil est fait par Yannick Ohanessian, président de la CSS.

FORMALITES STATUTAIRES - QUORUM

Nombre de membres :27

Quorum : 14 (la moitié des voix délibératives)

Majorité : 18 (deux-tiers des présents ou représentés)

NOMBRE DE PRESENTS ET REPRESENTES

<i>COLLEGE ÉTAT (7 VOIX/PERS.) :</i>	<i>6 PRESENTS - 0 POUVOIR / 8 MEMBRES</i>	<i>42 VOIX / 56 VOIX</i>
<i>COLLEGE COLLECTIVITES (8 VOIX/PERS.) :</i>	<i>5 PRESENTS - 0 POUVOIRS / 7 MEMBRES</i>	<i>40 VOIX / 56 VOIX</i>
<i>COLLEGE EXPLOITANT (14 VOIX/PERS.) :</i>	<i>3 PRESENTS - 0 POUVOIR / 4 MEMBRES</i>	<i>42 VOIX / 56 VOIX</i>
<i>COLLEGE SALARIES (14 VOIX/PERS.) :</i>	<i>3 PRESENTS - 0 POUVOIR / 4 MEMBRES</i>	<i>42 VOIX / 56 VOIX</i>
<i>COLLEGE RIVERAINS (14 VOIX/PERS.) :</i>	<i>1 PRESENTS - 0 POUVOIR / 4 MEMBRES</i>	<i>14 VOIX / 56 VOIX</i>

TOTAL : 18 MEMBRES PRESENTS NOMMES DANS L'AP SUR 27 MEMBRES SOIT 180 VOIX DELIBERATIVES SUR 280 - LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE PEUT DELIBERER VALABLEMENT.

Les différents points de l'ordre du jour sont abordés.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA CSS DU 18 DECEMBRE 2019

Le compte-rendu a été adressé à tous les membres de la commission.

Un vote est demandé pour l'approbation du compte-rendu de la réunion du 18 décembre 2019 ; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention.

Résolutions :

La Commission adopte le compte-rendu la réunion de la CSS du 18 décembre 2019.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 180

FORMALITES ADMINISTRATIVES DE MISE EN PLACE DE LA CSS

DESIGNATION DU BUREAU (PAR SUITE DU NOUVEL ARRETE PREFECTORAL)

Les représentants des collectivités territoriales ayant changé depuis la dernière CSS et CEREXAGRI étant prochainement sortant de la CSS, de nouveaux membres du bureau pour les collèges « collectivités » et « salariés » sont désignés.

Sont proposés comme membres du bureau de la CSS :

Administrations	:	DRÉAL (M. COUTURIER)
Collectivités	:	M. OHANESSIAN (Marseille) - Président
Exploitant	:	M. GOMEZ (ARKEMA)
Riverains/Associations	:	Mme. JANIN (CIQ du 11^{ème})
Salariés	:	M. JONAS (ARKEMA)

Un vote est demandé pour cette désignation ; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 180

Le bureau est constitué avec les personnes proposées.

REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur Pourtain précise que le règlement intérieur sera modifié lors de la prochaine session du fait de la sortie de CEREXAGRI mais qu'il est conservé tel quel pour le moment.

Un vote est demandé par le président ; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention.

Résolution :

Le Règlement Intérieur de la CSS de Marseille est approuvé.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 180

PRESENTATION DES ELEMENTS ANNUELS OBLIGATOIRES DE CHAQUE EXPLOITANT

CEREXAGRI

M. Allain présente un diaporama (en annexe).

Diapo 5 : L'ancien sécheur à lit fluidisé datait des années 70.

Diapo 7 : Notre activité reste la même mais nous avons déplacé des produits à base de cuivre de manière à passer sous les seuils d'autorisation. Ce changement ne modifiera en rien nos standards environnementaux.

Monsieur Mathiot : *Que cela va-t-il changer en termes de rejets et de qualité de l'air ?*

Monsieur Allain : *Cela ne va rien changer en termes de rejets puisque nous gardons le même process.*

Monsieur Mathiot : *Si le process venait à changer il faudrait alors refaire des mesures sur la qualité de l'air.*

Monsieur Allain : *Même s'il n'y a pas de changements sur les process il serait tout de même intéressant que nous refassions une campagne de mesures car nous avons changé notre charbon.*

Madame Janin : *Les riverains ont-ils été informés de ces changements ?*

Monsieur Allain : *Non, les riverains n'ont pas été directement informés.*

Madame Janin : Il faudrait les informer et leur expliquer ce qui change exactement même si l'impact environnemental reste le même. Il est en effet important d'expliquer pourquoi le site n'est plus classé Seveso.

ARKEMA

Monsieur Gomez présente un diaporama (en annexe).

Le site d'Arkema à Saint Menet produit de l'acide amino undécanoïque qui est la matière première d'un plastique d'origine végétale. Cet acide est fabriqué à partir d'huile de ricin.

Diapo 3 : L'incident a été provoqué par un arrêt non prévu des installations qui nous a contraint à relâcher beaucoup de vapeur à l'atmosphère. Ce type de phénomène est visible et bruyant, lorsque cela se produit nous alertons systématiquement le voisinage.

Diapo 4 : Nous avons pu collecter tout le cyclohexane qui a débordé, il est à noter que même si la totalité du bac venait à déborder, nous serions en capacité de le contenir. Les instruments de mesure de niveau de bac ont eu un décalage. Afin que le problème ne se reproduise plus nous avons amélioré la technologie du capteur et mis en place de la redondance.

Diapo 5 : Après chaque arrêt, la vapeur part au toit le temps de rééquilibrer les niveaux. Ces derniers mois Enedis a réalisé beaucoup de travaux sur notre alimentation principale.

Monsieur Ohanessian : Pourriez-vous nous décrire les nuisances sonores dont il est question ?

Monsieur Gomez : Il s'agit d'un bruit fort qui dure entre 10 et 15 minutes

L'acide bromhydrique est un produit corrosif et non toxique, cependant ses émissions sont visibles depuis l'extérieur du site et ce type d'événement est donc considéré comme un événement environnement. Après chaque événement nous réalisons un partage d'expérience avec toutes les équipes de production et nous intégrons également le retour d'expérience de l'événement aux modules de formation.

Diapo 6 : Dans notre POI nous avons une fiche réflexe spécifique au risque inondation. Lors de l'événement de début octobre les unités ont été arrêtées suite à une coupure EDF, nous avons ensuite pris la décision de ne pas redémarrer les unités tant que nous étions placés en vigilance rouge Pluie-inondation par Météo France.

Monsieur Ohanessian : En cas de vigilance rouge, quels sont les risques potentiels pour le site ?

Monsieur Gomez : Concernant la sauvegarde du personnel, nous avons renvoyé le personnel de jour chez eux. En cas de vigilance rouge Vigicrues nous arrêtons le site et si nous voyons qu'il va y avoir des débordements nous coupons le courant. On peut s'attendre à ce que potentiellement une partie de l'usine soit inondée.

Monsieur Cochet : Les eaux qui sont allées sur l'usine ont-elles été polluées ? (Et cela a-t-il pu impacter l'Huveaune ?)

Madame Riera : Les premières eaux sont dirigées vers notre station de traitement, le surplus est dirigé vers l'Huveaune mais l'eau qui traverse le site n'est pas plus polluée que les eaux qui lessivent la route.

Madame Janin : Nous n'avons pas été mis au courant des émissions de brome, il s'agit pourtant d'un produit important en termes de danger pour Arkema et qui a posé beaucoup de questions pour le PPRT.

Monsieur Gomez : Il ne s'agit pas de brome mais d'acide bromhydrique, comme l'acide chlorhydrique se produit est corrosif mais ne produit pas d'émissions toxiques comme le brome.

Madame Janin : L'acide bromhydrique est tout de même issu de la production de brome, une information aurait été la bienvenue.

Monsieur Mathiot : Je remarque qu'il n'y a pas les dates des incidents sur votre présentation.

Monsieur Gomez : Nous pouvons vous les communiquer.

Monsieur Mathiot : Les arrêts d'unités engendrent fréquemment des mises aux chandelles sur le pourtour de l'étang de Berre, est-ce différent chez vous ?

Monsieur Gomez : Notre process est très différent de celui des raffineries, lors des arrêts il n'y a pas de pollution car le produit envoyé à l'atmosphère est de la vapeur d'eau.

Monsieur Laget : Comment informez-vous le public ? Utilisez-vous allo industrie ?

Monsieur Gomez : Nous informons plutôt les mairies et les CIQ, nous n'utilisons pas allo industrie.

Monsieur Pourtain : Allo industrie concerne le pourtour de l'étang de Berre, ce dispositif ne concerne pour l'instant pas Marseille et le processus d'information des CIQ marche déjà bien sur ce territoire.

Diapo 9 : On observe une remontée des débits en 2020, cela s'explique par le fait que le système de recyclage de l'eau a dysfonctionné plusieurs fois, cela ne se reproduira pas en 2021.

Diapo 10 : TAG = Turbine à gaz, CH = Chaudière.

Diapo 11 : Concernant les COV fugitifs il y a eu des petites fuites au niveau des brides, au niveau des vannes notamment.

Diapo 12 : Depuis l'année dernière nous avons anticipé les nouveaux seuils d'émissions de benzène et avons déjà investi dans les équipements qui nous permettront d'arriver à passer sous le seuil des 10 tonnes de benzène émises par an en 2022.

Monsieur Mathiot : Y a-t-il des seuils spéciaux pour Arkema ?

Monsieur Peloux : Une quinzaine d'arrêts COV ont été pris entre 2018 et cette année, relativement similaires cependant des exigences supplémentaires de réduction des COV ont été formulées pour le site d'Arkema au vu des projets identifiés à l'époque.

Diapo 13 : Monsieur Mathiot : Les mesures sont réalisées en continu, la valeur limite a été tutoyée par le passé et nous sommes maintenant en dessous de l'objectif de qualité de l'OMS.

Monsieur Gomez : Nous regardons ce capteur tous les jours.

Diapo 15 : Les colonnes de lavage des événements font partie du dispositif qui nous permet d'être prêts pour 2022.

Diapo 17 : Les exercices POI réguliers et les tests de l'astreinte font partie de la culture du site.

Monsieur Cochet : Y a-t-il eu un compte rendu de l'exercice de juin 2020 avec le BMPM ?

Madame Touret : Il n'y a pas eu de compte-rendu. La plateforme de Saint-Menet participe tous les mois aux exercices POI. Cette démarche est profitable au BMPM car elle nous permet de nous entraîner sur le seul site de ce type sur notre territoire, c'est un bon échange de procédé.

L'exercice POI inopiné de nuit de décembre 2020 s'est déroulé à 21h30, les salariés étaient au courant qu'il y aurait un exercice inopiné dans le mois mais ne connaissaient pas la date à laquelle il allait se dérouler.

Madame Janin : Je profite de cette commission pour demander au préfet de faire un exercice PPI, même si tout fonctionne bien en interne il est nécessaire de sensibiliser les habitants à la culture du risque, il faut que les gens s'approprient le risque.

Monsieur Cochet : Concernant la culture du risque, le DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) de Marseille sera présenté au prochain conseil municipal.

Madame Laybourne : J'ai bien lu le compte rendu de la dernière réunion, j'avais bien noté le problème des exercices et de la transmission des plaquettes d'information du public.

Un exercice PPI est prévu au premier trimestre 2022, je suis d'accord avec vous, il faut faire cet exercice.

Madame Janin : On a quand même fait peur aux habitants avec le PPRT et les pièces de confinement. Il faut aller au bout de la démarche.

Madame Laybourne : Oui, il faut que l'aspect opérationnel et les exercices se rejoignent.

Diapo 18 : Madame Janin : Les CIQ ne représentent pas grand-chose, beaucoup d'habitants s'informent sur les réseaux sociaux. Il serait bien que nous ayons le même dispositif que sur le pourtour de l'étang de Berre, est-ce que la DREAL peut le mettre en place ?

Monsieur Couturier : Non, Allo Industrie est un dispositif géré par les industriels eux même. Effectivement il y a besoin d'information du grand public concernant le site d'Arkema. Il faut que le voisinage connaisse les consignes. Les campagnes d'information sont là pour relayer ces informations. Il existe également le SPPPI (secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles) qui couvre toute la région.

Monsieur Cochet : Madame la secrétaire générale, j'attire votre attention sur le fait qu'il y a une aire d'accueil des gens du voyage dans le périmètre du PPI (3kilomètres). Comment organiser le confinement de cette zone ? Nous pourrions nous appuyer sur le retour d'expérience de Lubrizol puisqu'ils ont été confrontés à cette problématique.

Madame Walther : La métropole porte le projet de création d'une zone de confinement, cela permettra de répondre aux exigences du PPRT.

Monsieur Laget : En termes d'information du public il faudrait faire un affichage dans les immeubles et mettre une plaquette dans le bail. Il y a un risque de panique collective en cas d'accident si les gens ne sont pas bien informés.

Monsieur Cochet : C'est l'objet du DICRIM qui sera publié prochainement, il sera mis en ligne et fera l'objet d'une communication du maire.

Monsieur Laget : Et pour les bailleurs ?

Monsieur Pourtain : Il existe déjà deux obligations : l'affichage dans les ERP et l'IAL : c'est-à-dire l'information sur les risques auquel est exposé le loueur ou l'acquéreur.

Madame Janin : Ce sont les habitants qui sont dans le périmètre du PPRT qui reçoivent l'information dans l'IAL ?

Monsieur Pourtain : Non, c'est le périmètre PPI qui est pris en compte.

Madame Riera : Ce sont des démarches complémentaires, il faut également de la sensibilisation au fil de l'eau.

Monsieur Pourtain : Un gros plan de communication est prévu pour accompagner la publication du nouveau DICRIM, ce sera l'occasion d'aller plus loin dans la démarche.

CAMPAGNE D'INFORMATION DU PUBLIC

Monsieur Pourtain présente un diaporama (en annexe)

L'objectif de cette campagne est d'informer les populations pour éviter qu'elles ne s'exposent par méconnaissance.

Diapo 5 : Nb BR = nombre de brochures.

La campagne représente un budget de 250 000 € pour Arkema.

Diapo 6 : Il y a eu une discussion avec la préfecture pour savoir s'il fallait distribuer des brochures dans le périmètre PPI de 12,6 km. Il a été décidé qu'au-delà de 3km le relai de l'information se ferait par le DICRIM et que la plaquette serait disponible en dématérialisée. Cette décision a été approuvée par le ministère de l'intérieur. Cela a permis de n'imprimer que 21 850 exemplaires au lieu des 500 791 prévus pour le périmètre de 12,6 km.

Monsieur Contat : A la Penne-sur-Huveaune c'est la mairie qui a organisé la distribution des plaquettes. C'est également ce qui a été fait à Aubagne.

Monsieur Pourtain : A Marseille l'exploitant a pris en charge la distribution via son prestataire Adrexo. La distribution a été effectuée semaine 1.

Madame Janin : Nous n'avons pourtant rien reçu dans les boîtes aux lettres.

Monsieur Contat : A la Penne-sur-Huveaune nous n'avons rien reçu non plus.

Monsieur Cochet : Je reboucle et reviens vers vous concernant le suivi.

Madame Janin : Nous avons fait une petite enquête dans le quartier et personne ne l'a reçu.

Monsieur Pourtain : Nous avons passé des bons de commande à Adrexo afin qu'ils contrôlent que la campagne ai bien été distribuée et ils nous affirment que ça a bien été fait.

Madame Janin : C'est dommage car nous avons enfin la plaquette mais elle n'est pas distribuée.

Monsieur Gomez : Il faudrait refaire la distribution, de mon côté j'ai demandé aux salariés d'Arkema et aucun ne l'a reçue.

Monsieur Cochet : Nous avons déjà eu des problèmes avec ce prestataire par le passé.

Monsieur Pourtain : Il y a deux prestataires possibles : Adrexo ou la poste, cependant si on passe par la poste et que l'on demande une distribution par les facteurs ce sera plus cher. Nous allons refaire faire les devis.

Monsieur Cochet : Nous pouvons coupler la distribution de la campagne d'information à celle du DICRIM, ce qui nous permettrait de réduire les coûts.

Monsieur Laget : Une autre idée pourrait être de passer par les écoles ou les bailleurs, cela permet de réduire les coûts et de s'assurer que l'information arrive à destination. Croiser plusieurs circuits de distribution permet d'être certains d'atteindre les personnes ciblées.

Monsieur Pourtain : Je m'occupe de ce sujet dès cet après-midi.

Monsieur Petetin : Dans le périmètre de 12,6 km il y a plus de 800 établissements scolaires, le risque est intégré dans les PPMS.

ACTIONS DE LA DREAL ET FAITS MARQUANTS DEPUIS LA DERNIERE CSS

M. Peloux commente le diaporama (en annexe) pour Arkema et M. Couturier pour Cerexagri.

A partir de début 2022 tous les bilans des visites d'inspections devront être en ligne (ce qui est déjà fait pour la DREAL PACA).

Monsieur Couturier explique que le régime administratif pour Cerexagri a diminué depuis plusieurs années, du fait de la diminution des quantités de produits toxiques stockés. Aujourd'hui la quantité de produits toxiques est inférieure à 1 tonnes, le site est donc soumis à déclaration pour cette activité.

Madame Janin : Suite à ce déclassement les contrôles de la DREAL vont-ils se poursuivre ?

Monsieur Couturier : Oui car le site est toujours soumis à enregistrement sur l'activité de broyage.

Madame Janin : Avons-nous accès aux arrêtés préfectoraux complémentaires et de mise en demeure ?

Monsieur Peloux : Oui ils sont publics et en ligne.

Madame Janin : J'aimerais signaler que les réunions CSS ne sont pas faites dans les délais.

Monsieur Pourtain : Nous faisons notre maximum pour qu'elles se tiennent à date.

Madame Janin : Merci à Arkema, aux collectivités et à l'état car tous les travaux ont été pris en charge dans le cadre du PPRT.

Information post CSS : suite à la question posée en séance sur la mise en oeuvre du PARI, pour les neuf dossiers restants à traiter à la fin de l'accompagnement, un seul riverain a donné suite et a pu être accompagné à hauteur de 90%. Depuis le 4 novembre 2021, c'est à dire l'échéance du délai de huit ans à l'issue de l'approbation du PPRT, les travaux qui restent obligatoires pour les autres logements non protégés, ne peuvent plus bénéficier du financement prévu par la loi.

Le président de la commission, Monsieur Ohanessian explique qu'il sera vigilant à ce que la prochaine commission se tienne à date et que la mairie sera vigilante sur la communication de l'information préventive.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion se termine à 11h45.

Le Président de la CSS

Yannick OHANESSIAN


Adjoint au Maire de Marseille